



Union européenne – Informations générales

- Priorités de la future présidence française du Conseil de l'UE
- Accord provisoire sur les règlements de coordination de la sécurité sociale
- Lancement du tableau de bord sur la facilité de relance et de résilience
- Appel à contributions pour l'enquête InCARE sur les soins de longue durée
- Publication du programme de travail 2022 de la Cour des comptes européenne

Numérique

- Accord scellé sur la gouvernance des données

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Conseil EPSCO : Etat des lieux des dossiers en cours
- Adoption définitive du Règlement sur l'évaluation des technologies de la santé
- Communication sur la lutte coordonnée contre la Covid-19
- Accord sur les compétences de l'ECDC

Emploi/ Affaires sociales

- Proposition de la Commission sur le travail via plateformes
- Position commune du Conseil sur la transparence des rémunérations
- Position commune du Conseil de l'UE sur la directive salaires minimaux adéquats
- Accord provisoire sur les règlements de coordination de la sécurité sociale
- Adoption des procédures de médiation et de coopération par l'AET
- Bonus-malus français sur les cotisations patronales d'assurance chômage autorisé.
- Rapport parlementaire sur l'égalité des genres dans l'Union entre 2018- 2020

Agenda

Publications

REIF Info, veille européenne réalisée par :

Arnaud Emériau : +32 (0) 2 282 05 63

Audrey Tourniaire : +32 (0) 2 282 05 59

Anne-Claire Le Bodic : +32 (0) 2 282 05 64

Adèle Le Bihan

Pour vous désabonner, merci d'envoyer un mail à

info@reif-eu.org

ÉDITO : Relance, vous avez dit relance?

Le 9 décembre dernier, le président de la République annonçait les priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne du premier semestre 2022 rassemblées sous le slogan « Relance, puissance, appartenance ».

Le premier mot de cette devise a une résonance particulière pour la REIF et les organismes de sécurité sociale qu'elle représente. Mis au défi par la pandémie, ces derniers ont largement contribué à en limiter l'impact pour les citoyens en déployant, outre le filet préexistant, nombre de mesures ad-hoc et de solutions innovantes. Ils vont être désormais largement sollicités pour mettre en place les conditions de la relance tant attendue.

« Nous devons partout en Europe avoir une obsession : créer des emplois et lutter contre le chômage et le chômage de masse tout particulièrement. Cet agenda est indispensable en sortie de crise, parce que nous avons et nous aurons à vivre les conséquences économiques et sociales de cette pandémie », annonçait le président Macron lors de son allocution. S'il importe sans doute de s'atteler dès maintenant à jeter les bases de la reprise, les conséquences sanitaires du coronavirus restent encore d'une actualité dramatique. C'est ce qu'acte notamment la Commission en proposant une nouvelle Communication pour une approche commune et coordonnée de l'Union en vue de relever efficacement les défis liés à la recrudescence de la pandémie.

Au niveau européen, l'horizon semble néanmoins se dégager pour discuter de nouvelles initiatives. Avec l'adoption finale du Règlement sur l'évaluation des technologies de la santé et l'accord au Conseil la révision des règlements de coordination de la sécurité sociale, deux dossiers « serpents de mer » avancent enfin, ce qui constitue, au sens propre comme au figuré, un réel soulagement et devrait permettre aux colégislateurs de consacrer davantage de ressources aux nouvelles propositions de la Commission.

Beaucoup d'entre elles, même celles qui ont été pensées en début de mandature, portent la marque des enseignements tirés de la crise Covid. Ainsi, la place accordée aux pénuries de médicaments dans les réformes et créations d'agences de santé (HERA, ECDC, EMA) n'aurait sans doute pas été la même il y a deux ans. La nouvelle proposition en matière de travail de plateforme prend une nouvelle dimension, voire une nouvelle urgence, dans le cadre de l'essor rapide du secteur et des risques spécifiques mis en lumière par la pandémie.

Enfin, la REIF porte également modestement une relance, celle de son [site Internet](#), dont vous pourrez découvrir la nouvelle version avec cette édition du REIF-Info : plus riche, plus accessible et espérons-le plus intéressante !

1,6 mio
de chômeurs de
longue-durée
soutenus via ESF
dans l'UE
(ECA)

8%
des enfants dans
l'UE n'ont pas la
citoyenneté d'un
Etat membre
(Eurostat)

Priorités de la future présidence française du Conseil de l'UE.

Le président de la République a annoncé le 9 décembre 2021 les priorités de la future présidence française du Conseil de l'UE qui aura lieu du 1er janvier au 30 juin 2022. Rassemblée autour de la devise commune « Relance, Puissance et Appartenance », elle a entre autres pour principaux objectifs :

- Réformer l'espace Schengen ;
- Approfondir l'Europe de la défense ;
- Développer un nouveau modèle européen de croissance ;
- Mettre en place un service civique européen de six mois ouvert à tous les jeunes de moins de 25 ans pour un échange universitaire ou d'apprentissage, un stage ou une action associative, dans le contexte de l'Année européenne de la Jeunesse ;
- Obtenir une position du Conseil sur la proposition de directive sur le travail via plateforme ;
- Obtenir un accord en trilogue sur les propositions de directives relatives aux salaires minimaux équitables dans l'UE et les mesures de transparence salariale ;
- Finaliser les discussions sur les textes relatifs à l'Union européenne de la santé ;
- Conclure la Conférence sur l'avenir de l'Europe en mai 2022.

Après la présidence slovène, la France entamera un nouveau cycle et travaillera en trio avec la République tchèque au second semestre 2022 et la Suède au premier semestre 2023.

Pour plus d'informations, voir : <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/>

Accord provisoire sur la révision des règlements européens de coordination de sécurité sociale.

Les négociateurs du Parlement européen et de la présidence slovène du Conseil de l'UE ont annoncé avoir conclu le 16 décembre 2021 un accord provisoire sur les textes de révision des règlements européens de coordination de sécurité sociale. Les textes révisés avaient été [publiés en décembre 2016](#) par la Commission européenne. Le contenu de l'accord provisoire n'est pas connu à ce jour. Le Conseil de l'UE et le Parlement européen doivent désormais adopter formellement l'accord provisoire.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20211215IPR19522/fairer-and-clearer-rules-on-social-benefits-for-eu-mobile-workers-agreed>

Lancement du tableau de bord sur la facilité de redressement et de résilience.

De nouvelles règles visant à garantir la transparence des rapports sur les réformes et les investissements financés dans le cadre de la facilité de redressement et de résilience (RRF) sont entrées en vigueur.

Elles comprennent la définition d'une méthodologie sur laquelle la Commission basera ses rapports et une série d'indicateurs, repris dans un tableau de bord de la relance et de la résilience visant à montrer de manière transparente les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans nationaux de relance et de résilience.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&furtherNews=yes&newsId=10115&langId=en>

Appel à contributions pour l'enquête InCARE sur les soins de longue durée.

Dans le cadre du projet InCARE, un groupe international d'organisations académiques ont lancé une enquête (en Français notamment) visant à comprendre comment la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie est perçue, et plus généralement comment les systèmes de soins de longue durée sont évalués afin de concevoir de meilleurs systèmes de prise en charge pour les personnes âgées en perte d'autonomie, leurs familles et leurs communautés. Les résultats de cette enquête seront utilisés dans un but de sensibilisation aux défis auxquels sont confrontées les personnes âgées dépendantes ainsi que leurs familles.

Pour participer, voir :

https://lse.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_6nc3RoO51iB0Bng?Q_Language=FR

Publication du programme de travail de la Cour des comptes européenne pour 2022.

Le 15 décembre 2021, la Cour des comptes européenne (ECA) a publié son programme de travail pour l'année 2022. Concernant les prochains audits relatifs à la protection sociale, il s'agira d'évaluer si la contribution de l'UE destinée à assurer l'égalité pour les personnes en situation de handicap est efficace. En outre, il est prévu de contrôler un certain nombre d'activités au regard de la riposte de l'UE à la Covid-19 et de la relance après la crise (e.g. l'acquisition de vaccins, l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (instrument SURE), les plans nationaux pour la reprise et la résilience (PNRR)).

Pour plus d'informations, voir : <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/WorkProgramme.aspx>

Accord scellé sur la gouvernance des données.

Le 30 novembre 2021, le Parlement et le Conseil ont annoncé avoir conclu un accord sur la *Loi sur la gouvernance des données* qui vise à renforcer la confiance dans le partage des données et l'accès équitable à celles-ci. Elle établit notamment les conditions pour la création des espaces européens communs de données, qui devraient concerner la santé et les administrations publiques. Elle contient également des dispositions sur l'altruisme et la portabilité en matière de données et sur la réutilisation des données détenues par le secteur public (limitation des droits exclusifs).

Pour plus d'informations, voir : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20211129IPR18316/accord-sur-de-nouvelles-regles-pour-favoriser-le-partage-de-donnees-dans-l-ue>

Santé

Conseil EPSCO : Etat des lieux des dossiers santé en cours.

La Commission a préparé, en vue du Conseil EPSCO (formation santé) du 7 décembre 2021, une note proposant un tour d'horizon des propositions législatives en cours et à venir. Elle y confirme que les propositions de refonte de la législation pharmaceutique d'une part et de révision des règlements sur les médicaments orphelins et pédiatriques d'autre part seront présentées conjointement au dernier trimestre 2022.

D'autres initiatives sont également attendues. Les dernières réflexions sur l'Espace européen des données de santé sont en cours, l'initiative est attendue au premier trimestre 2022. Une proposition dépeussierant le cadre régissant le sang, les tissus et cellules sera publiée à la même période. Enfin, l'évaluation des redevances dues à l'Agence européenne du médicament est en cours, elle devrait aboutir à une proposition au deuxième trimestre.

Pour plus d'informations, voir : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14059-2021-INIT/en/pdf>

Le Règlement sur l'évaluation des technologies de la santé définitivement adopté.

Après presque quatre ans d'examen et de négociations entre colégislateurs, le Règlement européen sur l'évaluation des technologies de la santé a été définitivement adopté le 13 décembre 2021. Commence désormais une période qui devra permettre d'adopter les actes délégués et d'établir les structures nécessaires à la pleine mise en œuvre du texte en 2025. Un groupe de coordination entre représentants des Etats membres est d'ores et déjà en cours de constitution et devrait se réunir pour la première fois en juin 2022. La Commission promet l'organisation, à la même période, d'une conférence pour informer les parties prenantes de la mise en œuvre du Règlement.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_6771

La coordination de la lutte contre la Covid-19 au centre d'une nouvelle Communication.

La Commission a publié, le 1^{er} décembre 2021, une Communication sur la manière de relever ensemble les défis posés par la Covid-19. Elle y propose notamment une approche coordonnée avec les Etats membres sur les mesures et restrictions à mettre en place face au variant Omicron. Elle rappelle en outre aux Etats membres l'importance de nouvelles campagnes de vaccination, d'accélération de l'administration d'une dose de rappel et de la lutte contre la réticence à la vaccination. De son côté, l'exécutif s'engage à renforcer ses travaux en matière de production, d'autorisation et d'acquisition de traitements.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/communication-addressing-covid19-challenges.pdf>

Accord sur les nouvelles compétences du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC).

Conseil et Parlement se sont entendus le 29 novembre 2021 sur un texte de compromis sur la proposition de renforcement des compétences de l'ECDC. Celui-ci valide dans l'ensemble les orientations proposées par la Commission européenne, avec un rôle renforcé de l'ECDC pour soutenir les Etats membres dans la préparation des épidémies et dans la gestion des situations d'urgence.

Avec l'accord trouvé sur le [renforcement de l'Agence européenne du médicament](#) il y a un mois et celui en cours de négociation sur l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA), ce compromis ouvre la voie à une refonte importante des compétences des agences européennes en charge de la santé.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_6435

Emploi et Affaires sociales

Propositions de la Commission sur le travail via plateforme.

La Commission européenne a publié le 9 décembre 2021 un train de mesures visant à améliorer les conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme. Il est composé d'une communication exposant l'approche de l'UE et ses mesures en la matière, d'une proposition de directive prévoyant des mesures visant à déterminer correctement le statut professionnel des personnes travaillant par l'intermédiaire de plateformes de travail numériques et consacrant de nouveaux droits pour les travailleurs salariés et indépendants en ce qui concerne la gestion algorithmique. Une proposition de lignes directrices précisant l'application du droit de la concurrence de l'UE aux conventions collectives des travailleurs indépendants sans salariés a été également publiée.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_6605

Position commune du Conseil de l'UE relative à la proposition législative sur la transparence des rémunérations.

Le 6 décembre, le Conseil a adopté une position commune sur la proposition de directive relative à la transparence des rémunérations visant à combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Cette initiative de la Commission européenne a été présentée le 4 mars dernier. Le Conseil avait dès le mois de juin 2019 [invité la Commission à prendre des mesures sur ce sujet](#).

Parmi les éléments sur lesquels les délégations nationales se sont accordées :

- les employeurs devront utiliser des critères objectifs et non sexistes afin de définir la rémunération et la progression de carrière des travailleurs ainsi que les rendre accessibles aux salariés ;
- les travailleurs auront le droit de demander des informations sur les niveaux de rémunération individuels et moyens conformément à la législation et aux pratiques nationales ;

- les candidats à un emploi auront le droit de recevoir de l'employeur potentiel des informations sur la rémunération initiale ou sur la fourchette de rémunération initiale.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/12/06/council-agrees-on-common-position-to-tackle-gender-pay-gap/>

Adoption de la position commune du Conseil de l'UE concernant la proposition de directive sur les salaires minimaux adéquats dans l'UE.

Le 6 décembre, le Conseil de l'UE a adopté une position commune sur la proposition législative de la Commission européenne relative à des salaires minimaux adéquats dans l'UE afin d'assurer un niveau de vie décent pour les travailleurs et leurs familles.

Parmi les mesures sur lesquelles les ministres des affaires sociales se sont accordés :

- dans le cas où le taux de la couverture des négociations collectives est inférieur à 70 %, les Etats devront établir un plan d'action afin de promouvoir la négociation collective ;
- les Etats membres dans lesquels il existe des salaires minimaux légaux auront l'obligation d'élaborer un cadre procédural pour fixer et actualiser ces salaires minimaux selon un ensemble de critères stables et clairs ;
- les Etats membres devront prendre des mesures afin d'améliorer l'accès effectif des travailleurs à la protection offerte par des salaires minimaux tels que des contrôles et des inspections ou un droit à réparation.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/12/06/council-agrees-on-mandate-for-negotiations-on-a-eu-framework-on-adequate-minimum-wages/>

Adoption des procédures de médiation et de coopération par l'Autorité européenne du travail.

L'Autorité européenne du travail (AET) a adopté le 29 novembre 2021 des procédures de médiation des conflits liés à la mobilité de la main-d'œuvre dans les États membres de l'UE et conclu un accord de coopération avec [SOLVIT](#), le service en ligne de médiation des conflits individuels transfrontaliers.

La procédure de médiation pourra concerner par exemple les indemnités ou le remboursement des frais de déplacement des employés travailleurs mobiles ou encore permettre à l'AET de servir de médiateur pour les litiges liés au détachement de travailleurs et à la sécurité sociale.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ela.europa.eu/en/news/procedures-eu-member-states-labour-mobility-dispute-mediation-and-cooperation-agreement-solvit>

Autorisation du « bonus-malus » français sur les cotisations patronales d'assurance chômage par la Commission européenne.

En application des règles de l'UE en matière d'aides d'État, la Commission européenne a autorisé le 15 décembre 2021 le régime de « bonus-malus » sur les cotisations patronales d'assurance chômage qui sera applicable en France à partir du 1er septembre 2022 dans sept secteurs d'activité identifiés comme recourant fortement aux contrats courts. Selon l'exécutif européen, le régime de « bonus-malus » qui introduit, pour certains secteurs, une modulation à la baisse ou à la hausse du

taux permet de favoriser la stabilité de l'emploi dans les sept secteurs concernés et de diminuer le coût pour l'assurance chômage du recours aux contrats courts.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/mex_21_6906

Rapport parlementaire sur l'égalité des genres dans l'Union entre 2018-2020.

Le 15 décembre 2021, le Parlement européen a adopté (500 voix pour, 105 contre et 87 abstentions) le rapport préparé par la Commission FEMM sur l'égalité des hommes et des femmes dans l'Union.

Les eurodéputés soulignent comment les femmes continuent d'être affectées par les inégalités existantes, les écarts de rémunération entre les sexes, la pauvreté et le travail précaire. Le rapport se concentre sur le travail et les questions sociales ainsi que sur l'éradication des différentes formes de violence auxquelles les femmes sont confrontées.

Durant le débat, les parlementaires ont regretté le manque d'amélioration dans la situation malgré les textes adoptés et l'impact particulièrement négatif de la pandémie sur la situation des femmes, qui a en parallèle mis en lumière l'importance de leur rôle pour la société et le marché du travail.

Pour plus d'informations, voir :

[https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2021%2f2020\(INI\)](https://oeil.secure.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2021%2f2020(INI))

Evènements passés

1^{er} décembre, en ligne : « Réaliser et protéger l'adéquation des pensions à travers les piliers pour les générations actuelles et futures ».

Le 1^{er} décembre, dans le cadre de la Semaine européenne des retraites, Age Platform Europe a organisé une conférence afin de réfléchir à l'adéquation des pensions à travers les piliers de retraites pour les générations actuelles et futures, à partir du rapport sur l'adéquation des pensions 2021 publié par la Commission européenne et le Comité de la protection sociale en juin dernier.

Pour plus d'informations, voir : <https://age-platform.eu/event/adequate-pension-across-pillars-current-future-generations-age-event>

9 décembre, Bruxelles : deuxième atelier du projet ECF-ETUI « Vers un nouveau concept de l'Etat-providence » intitulé « Aspects sociaux et environnementaux des plans de relance nationaux ».

Le 9 décembre, l'Institut syndical européen (ETUI) en partenariat avec la Fondation européenne pour le climat (ECF) ont organisé leur deuxième atelier du projet intitulé « Vers un nouveau concept de l'Etat-providence » axé sur les aspects sociaux et environnementaux des plans de relance nationaux. Des chercheurs ont discuté les résultats de leur récente [étude](#) analysant la place des objectifs sociaux et environnementaux dans les politiques de l'UE ainsi que leurs liens.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.etui.org/events/social-and-environmental-aspects-national-recovery-plans>

13 - 14 décembre, en hybride : conférence annuelle sur la sécurité et la santé au travail (OSH) axée sur les leçons tirées de la pandémie COVID-19.

Les 13 et 14 décembre, l'Institut syndical européen a organisé sa conférence annuelle sur la sécurité et la santé au travail en se focalisant sur les leçons tirées de la pandémie COVID-19 en abordant des sujets tels que les liens entre OSH et la santé publique ainsi que les risques psychosociaux liés au télétravail.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.etui.org/events/annual-osh-conference-2021>

A venir

18 janvier 2022, en ligne – OSH : Where do we find the money to fund healthcare for an ageing population ?

L'Observatoire des systèmes et politiques de santé (OSH) organise le 18 janvier 2022 un webinaire sur la thématique du financement de la santé dans un contexte de vieillissement. Les intervenants débattront des options politiques disponibles alors que, toutes choses égales par ailleurs, les besoins devraient augmenter et les ressources diminuer.

Cette conférence ouvrira un cycle qui sera complété par deux webinaires portant respectivement sur la [possibilité de maîtriser les dépenses liées au vieillissement](#) (25 janvier) et la prise en compte du [risque d'opposer les générations dans les politiques du vieillissement](#) (1^{er} février).

Pour plus d'informations, voir : <https://eurohealthobservatory.who.int/news-room/events/item/2022/01/18/default-calendar/where-do-we-find-the-money-to-fund-healthcare-for-an-ageing-population>

24 janvier, Paris : séminaire « Mutuelles européennes : acteurs de solidarité sans frontières » - FNMF/AIM.

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne de 2022, la Mutualité française (FNMF) et l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) organisent le 24 janvier à l'Assemblée nationale à Paris un séminaire intitulé « Mutuelles européennes : acteurs de solidarité sans frontières ». L'événement sera accueilli par Sabine Thillaye, Présidente de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale. Les [inscriptions](#) sont ouvertes jusqu'au 17 janvier.

Commission européenne, *Future-proofing pharmaceutical legislation*, novembre 2021, 283 p.

En amont des initiatives attendues en 2022 (voir supra), et dans le cadre des demandes exprimées par le Parlement et le Conseil, la Commission européenne a fait réaliser une étude sur le thème de l'évolutivité de la législation pharmaceutique en matière de pénuries de médicaments. L'étude relève qu'il existe des disparités importantes entre Etats membres dès la définition de ce qui constitue une pénurie, ce qui entrave l'échange d'informations. Les auteurs notent néanmoins une augmentation du nombre de ruptures, qui portent essentiellement sur les analgésiques, les antihypertenseurs, les anti-infectieux et les médicaments oncologiques, sans qu'une solution de substitution ne puisse être trouvée dans un quart des cas. Ils recommandent notamment d'établir une liste européenne des médicaments en tension, de renforcer la transparence sur les quotas d'approvisionnement et le commerce parallèle ou encore d'inclure dans la base de données sur les pénuries la liste des médicaments alternatifs.

Pour plus d'informations, voir : <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/1f8185d5-5325-11ec-91ac-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-245338952> et résumé en français : <file:///C:/Users/Fanny/AppData/Local/Temp/EW0121417FRN.fr.pdf>

Commission européenne, *Etat de la santé dans l'UE : profils pays et rapport d'accompagnement*, décembre 2021.

La Commission, l'OCDE et l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé se sont livrés à leur exercice bisannuel d'examen des systèmes de santé par pays. Un rapport d'accompagnement présente les principaux enseignements des 29 profils nationaux. L'édition 2021 met notamment l'accent sur la nécessité d'examiner les conséquences profondes de la pandémie de Covid, d'ajuster les politiques et instruments de santé numérique ainsi que de mettre en place des stratégies spécifiques en matière de personnel de santé.

Pour plus d'informations, voir : https://ec.europa.eu/health/state/summary_fr

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 1^{er} avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), le recouvrement (Acoss), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (Cleiss) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC). L'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sont membres observateurs de la REIF depuis 2021. La REIF dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

